

**2<sup>E</sup> APPEL A PROJETS PNR 2 (voir guide des procédures)**

	<b>PNR santé du citoyen</b>	<b>PNR sécurité alimentaire</b>	<b>PNR sécurité énergétique</b>
<b>Domaines</b>	<p>Domaine 1 : cartographie et état des lieux</p> <p>Domaine 2 : Maladies non transmissibles</p> <p>Domaine 3 : Maladies transmissibles</p> <p>Domaine 4 : Impacts environnementaux</p> <p>Domaine 5 : Evaluation des risques et gestion environnementale</p> <p>Domaine 6 : Santé de la mère et de l'enfant</p> <p>Domaine 7 : Population et dynamique démographique</p> <p>Domaine 8 : Vieillesse de la population</p> <p>Domaine 9 : Sécurité sanitaire des aliments</p> <p>Domaine 10 : Santé mentale</p> <p>Domaine 11 : Hygiène hospitalière</p> <p>Domaine 12 : Scorpionisme et zoonoses</p> <p>Domaine 13 : Pharmacologie</p> <p>Domaine 14 : Transplantations et greffes</p> <p>Domaine 15 : Numérique et santé</p> <p>Domaine 16 : Gestion en santé</p> <p>Domaine 17 : Biotechnologie et santé humaine</p>	<p>Domaine 1 : Industries agroalimentaires</p> <p>Domaine 2 : Amélioration génétique et sélection</p> <p>Domaine 3 : Agriculture et développement durable</p> <p>Domaine 4 : Production et santé animale.</p> <p>Domaine 5 : Agents biotiques des espèces végétales</p> <p>Domaine 6 : Milieux physiques, climat et agriculture</p> <p>Domaine 7 : Economie agricole, agroalimentaire et sociologie rurale</p> <p>Domaine 8 : Recherche sur interactions milieux – ressources</p> <p>Domaine 9 : Développement de l'aquaculture marine et continentale</p> <p>Domaine 10 : Dynamique des écosystèmes exploités par la pêche</p> <p>Domaine 11 : protection et développement des ressources naturelles</p> <p>Domaine 12 : développement de l'économie forestière</p> <p>Domaine 13 : Quantitatif et mobilisation des ressources en eau</p> <p>Domaine 14 : Gestion, qualité et préservation de la ressource en eau</p> <p>Domaine 15: Aspect institutionnel des ressources en eau</p>	<p>Domaine 1 : intégration au réseau</p> <p>Domaine 2 : gisement des énergies renouvelables</p> <p>Domaine 3 : énergie solaire photovoltaïque</p> <p>Domaine 4 : énergie éolienne</p> <p>Domaine 5 : efficacité énergétique dans le bâtiment</p> <p>Domaine 6 : systèmes hybrides</p> <p>Domaine 7 : énergie solaire thermique</p> <p>Domaine 8 : cogénération</p> <p>Domaine 9 : exploitation et maintenance des centrales EnR</p> <p>Domaine 10 : stockage de l'énergie</p> <p>Domaine 11 : énergie géothermique</p> <p>Domaine 12 : bioénergie</p> <p>Domaine 13 : hydrogène et piles a combustibles</p> <p>Domaine 14 : matériaux</p> <p>Domaine 15 : hydrocarbures d'origine conventionnelle et non conventionnelle</p>
<b>Voir le détail des contenus</b>			
<b>Ar</b>			
<b>Fr</b>			

## Résumé

Le profil de santé de l'Algérie fait ressortir les principaux défis à relever : 1) diminuer la double charge de morbidité et de mortalité due à la transition épidémiologique à travers la prévention, la prise en charge, la recherche et la surveillance, 2) réduire la charge des maladies transmissibles, maternelles et périnatales, 3) promouvoir la santé, avec sa nécessaire dimension d'intersectorialité 4) assurer un accès équitable aux soins de santé, efficaces et de qualité, 5) répondre aux défis de la transition démographique contrariée, caractérisée par un vieillissement rapide de la population, accompagné d'une augmentation du nombre de naissances, 6) réagir efficacement contre la survenue d'épidémies de maladies émergentes ou ré-émergentes, d'ampleur variable dans le cadre du dispositif de surveillance sanitaire, 7) s'adapter aux nouvelles exigences de prévention et de lutte contre les maladies, dans le cadre du nouveau règlement sanitaire international (Source : OMS, mai 2016).

Le programme national de recherche « Sécurité alimentaire » s'inscrit en droite ligne du plan d'action du gouvernement pour le développement agricole du pays. Les objectifs stratégiques de ce programme visent :

- à la consolidation d'une politique agricole durable à même de conforter la sécurité alimentaire du pays, de réduire le déséquilibre de la balance commerciale des produits agricoles de base et de contribuer à la diversification de l'économie nationale ;
- à l'augmentation des rendements de la production agricole nationale à travers la protection des terres agricoles et à l'extension de la surface agricole par la remise en état de nouvelles terres ;
- à la réduction des importations des produits agricoles et alimentaires de base ;
- à la diminution du gaspillage et à la non-exploitation des produits ; à travers la maîtrise des techniques de séchage d'envergure qui représentent de véritables locomotives pour le développement de petites et moyennes exploitations ;
- à l'accroissement de la production de protéines animales et végétales ...

Les contenus de ce programme englobent des domaines classés par ordre de priorité et répartis en axes de recherche. Quant aux thèmes de recherche, ils représentent les différentes problématiques de recherche exprimant les différents besoins du pays dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des hydrocarbures. Ces thèmes sont dûment formulés et articulés selon une dimension intersectorielle et multidisciplinaire. C'est sur cette base que les chercheurs et les acteurs socio-économiques concevront leurs projets de recherche. Au vu du grand nombre de thèmes de recherche, il n'a pas été possible de les insérer dans le présent plan. Ceux-ci seront présentés par le biais des appels à propositions de projets qui s'articulent autour des domaines et des axes déjà inscrits et anticiper également de nouvelles problématiques de recherche qui pourraient être soulevées.

Les domaines et les axes de recherche ont été répartis sur deux volets : un volet sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et un autre volet sur les hydrocarbures.

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver et améliorer l'état de santé des citoyens</li> <li>✓ Réagir efficacement contre la survenue d'épidémies de maladies émergentes ou ré-émergentes</li> <li>✓ Assurer un accès équitable aux soins de santé, efficaces et de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable</li> <li>✓ Protéger l'environnement et promouvoir l'économie bleue et verte ;</li> <li>✓ Développer une aquaculture durable et promouvoir la pêche</li> <li>✓ Développer et protéger les ressources hydriques, notamment pour l'irrigation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la sécurité énergétique ;</li> <li>✓ Diversifier les sources d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique</li> <li>✓ Développer les techniques et les procédés de production d'énergie alternatives et ses applications ;</li> </ul>
------------------	---	--	--

**Impact attendu** Le plan de développement pluriannuel des programmes nationaux de recherche vient non seulement consolider la vision du gouvernement en termes de développement économique et de croissance, mais encore soutenir l'ambition des chercheurs et des opérateurs économiques à travailler de concert pour harmoniser leurs objectifs dans le but d'en tirer le maximum de bénéfices pour l'ensemble de la société algérienne. Ce plan de développement pluriannuel répond positivement de manière cohérente et équilibrée aux priorités sociales par un ensemble de mesures et éléments liés aux principes de la loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique.

**Evaluation**

**1. Critères d'expertise selon l'arrêté fixant les modalités de sélection des projets de recherche**

La sélection des projets se fait en deux étapes :

- La sélection scientifique des projets par des experts ;
- La sélection définitive par la commission intersectorielle concernée par la thématique du projet.

**a. Les critères d'examen scientifique du projet par les experts :**

CRITERES	Note attribuée				
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]
1. Adéquation du projet au regard du thème choisi dans l'appel à projets					
2. Engagement du partenaire socio-économique					
3. Qualité scientifique du projet et sa pertinence en tant que proposition de solution socio-économique					
4. Méthodologie (approches, choix des techniques, validité de la conception)					

5. Compétences scientifiques des participants au projet, qualité de l'équipe et cohérence du montage institutionnel					
6. Faisabilité (programme de travail, calendrier, modalités de travail en					
7. Moyens humains, matériels et financiers					
	[2]	[4]	[6]	[8]	[10]
8. Livrable, valorisation et retombées socio-économiques du projet					
<b>Total obtenu .../ 45</b>					

**b. Les critères éliminatoires du projet :**

1- L'adéquation du projet au regard du thème choisi dans l'appel à projets : si la note d'expertise est inférieure à 3/5, le projet est rejeté **(rubrique éliminatoire)**.

2- Si le niveau de maturité technologique du produit (TRL) est inférieur à 3, le projet est rejeté **(rubrique éliminatoire)**.

3- Si le projet ne répond pas à une préoccupation d'un établissement socio-économique partenaire, le projet est rejeté **(rubrique éliminatoire)**.

4- Si la composition de l'équipe n'est pas équilibrée entre les membres ayant le statut de chercheur ou enseignant chercheur ou enseignant chercheur hospitalo-universitaire et les membres représentants du secteur socio-économique, le projet est rejeté.

**Recours :** En cas de rejet du projet de recherche suite à l'expertise scientifique, le porteur du projet de recherche peut introduire un recours à travers la plateforme numérique dédiée aux programmes nationaux de recherche dans un délai maximal de dix (10) jours, à compter de la date de la communication des résultats.

Les experts de l'organe pilote se prononcent sur les recours. L'organe pilote de l'expertise scientifique peut inviter les porteurs de projets ayant soumis un recours à défendre leurs propositions de projets de recherche devant un comité d'experts constitués à cet effet.

### c. La sélection finale du projet de recherche PNR par les commissions intersectorielles :

Critères généraux d'acceptation définitive d'un projet PNR par la commission intersectorielle concernée :

- Impact du projet,
- Importance des livrables,
- Faisabilité des solutions proposées,
- Nécessité de l'adéquation entre le produit proposé et les préoccupations réelles du secteur socio-économique.

**Soumission** La soumission des projets se fera à partir du **05 avril 2022**. Un canevas de présentation du projet devra être complété à travers la plateforme numérique [www.pnr.dgrst.dz](http://www.pnr.dgrst.dz), il comprendra les éléments fondamentaux suivants  
Voir détails de la procédure de soumission

Calendrier	Dates provisoires	Etapas
	<b>Mardi 01/03/2022</b>	Annonce officielle du 2 <sup>e</sup> appel à projet PNR II
	<b>Mardi 05 avril 2022</b>	Début de réception des propositions des projets via la plateforme <a href="http://www.pnr.dgrsdt.dz">www.pnr.dgrsdt.dz</a>
	<b>Samedi 21/05/2022 – 23h00</b>	Date limite de soumission des propositions (obligatoire). 23h00.
	<b>Mercredi 31/08/2022</b>	Clôture de l'examen scientifique des propositions par les experts.
	<b>Jeudi 01/09/2022</b>	Communication des résultats de présélection.
	<b>Du 02/09/2022 au 11/09/2022</b>	Recours de la phase de présélection.
	<b>Le 25/09/2022</b>	Résultats des recours.
	<b>Du 16/10/2022 au 06/11/2022</b>	Sélection finale des projets par les secteurs concernés.
	<b>14/11/2022</b>	Annonce de résultats définitifs du 2 <sup>e</sup> appel à projets PNR
	<b>du 15/11/2022 au 24/11/2022</b>	Signature des contrats de recherche et de conventions spécifiques
	<b>Décembre 2022</b>	Pré-appel à projets PNR III pour l'année 2023.